

n°2025_01_DRI_DU_International

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etablissement « **DU International** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2025- 2026 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président : Jean-François MARCHI

Suppléante : Eloïse GENNET

Liste des membres :

Membres titulaires :

Cécile BOZZO/Suppléante : Stéphanie GOLDIE

Nadia MESLI/ Suppléant : Philippe HERT

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : /

Article 2 : Le Vice-Président Formation et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/06/2026



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Formation,
Christophe PELLEGRINO